

Bulletin Municipal



Le Houga

Sommaire

Edito	p 02
Vie Publique	p 03
Élections	p 04
Travaux finalisés, en cours et à venir	p 06
Cadre de vie, sécurité et services	p 08
Enfance et jeunesse	p 09
Action sociale	p 10
Vie Associative	p 12
Histoire et Mémoire	p 16
Vie Municipale	p 19
Nature et Environnement	p 20

Janvier 2021

Rédaction : Municipalité
Conception et impression : CASTAY
Photos : Municipalité
Tirage 600 exemplaires
Contact : Mairie du Houga 05 62 08 90 57
Courriel : le-houga@wanadoo.fr
www.lehouga.fr



Edito



Mot du Maire.

2020 s'achève et restera ancrée dans nos esprits comme une année de doutes, une année où les équilibres de notre société se sont vus bousculés.

Notre univers s'est trouvé à l'arrêt, traversé par une crise sanitaire sans précédent. La peur pour les êtres chers, pour les autres, pour soi-même a fait irruption dans nos habitudes de vie.

Nous sommes aussi habités par des sentiments de lassitude, d'incertitude, par une difficulté à nous projeter dans le futur.

Ces moments où le temps est resté suspendu, nous ont, et c'est heureux, poussés à réfléchir à une nouvelle relation aux autres à un désir d'engagement collectif et de justice. Nous avons redécouvert par exemple l'action de toutes ces professions essentielles souvent féminisées qui assurent un lien indispensable à un vivre en commun. Espérons que cette reconnaissance méritée dépassera le stade de l'éphémère. De nombreuses initiatives ont fleuri pour plus de solidarité notamment entre générations et je voudrais vous remercier des actions individuelles et collectives au côté notamment de nos aînés.

Demain il ne s'agira pas seulement d'accompagner le rebond des économies, il faudra aussi se recentrer sur des valeurs universelles et sortir d'une forme d'individualisme.

Cette épreuve devrait raviver le sentiment d'appartenance au collectif. L'être humain a besoin de vivre en interdépendance avec les autres.

Cette interdépendance nous manque cruellement, nous devons initier des changements positifs, valoriser des actions tournées vers le local, prioriser l'éducation, la culture, la santé, la sécurité, l'alimentation.

Le ralentissement de notre vie pendant les confinements nous a permis de mieux la percevoir. Nous avons besoin des autres, envie de liens. C'est l'occasion de retrouver ensemble le sens des choses et le goût des autres.

Les traditionnels vœux du Maire n'auront hélas pas lieu, c'est un moment de partage, d'échanges qui ouvre l'année et qui nous permet de faire commun. Aussi par le biais de ce bulletin municipal, permettez-moi d'adresser à chacun d'entre vous, à ceux qui sont dans la difficulté et la peine, en mon nom et au nom du conseil municipal, nos meilleurs vœux, en espérant que le printemps 2021 permette ces retrouvailles.

Patricia FEUILLET GALABERT, Maire du HOUGA



Information Fiscalité

Le vote du budget a eu lieu le 10 juillet 2020.

Il a été préparé en maintenant les taux tels que votés en 2019.

Depuis le début du précédent mandat le conseil municipal s'est attaché à maîtriser la fiscalité, tout en réalisant des investissements importants. Durant ce nouveau mandat, les élus vont s'attacher à poursuivre cet objectif.

Compte tenu de la réforme de la fiscalité directe locale prévue par l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les taux communaux de la taxe d'habitation sont gelés en 2020 à hauteur des taux 2019, ce qui conduit les communes à ne pas voter de taux de taxe d'habitation en 2020 (TH, taux 2019 : 20,51%).

Ainsi les taux 2020 ont été votés à l'identique des taux 2019 à savoir :

Taxe Foncière sur le Bâti :	16.31
Taxe Foncière sur le Non Bâti :	90.65
Cotisation Foncière des Entreprises :	21.61
Produit attendu :	571 723 €

Vie publique

Chaque séance du Conseil municipal donne lieu à un compte rendu consultable en mairie et sur le site lehouga.fr.
Nous n'aborderons ici que les principaux points de l'ordre du jour des réunions.

Séance ordinaire du 11 février 2020 :

- Avenants travaux extension de la Mairie ;
- Renouvellement des photocopieurs Commune et Ecole ;
- Actualisation du plan de financement / Aménagement Médiathèque demande de Fonds Européens ;
- Demande réouverture Chemin Rural ;
- Convention SDIS employeur partenaire ;
- Conventions éducatives CCBA / Commune ;
- Modification statuts CCBA ;
- Terrain Centre de Loisirs communautaire ;
- PLU Analyse des avis suite à l'enquête publique ;
- Motion de soutien à la filière vin et eaux de vie de vin.



Plan ALSH

Séance ordinaire du 9 mars 2020 :

- Approbation du PLU ;
- Approbation des comptes de gestion 2019 ;
- Vote des comptes administratifs pour la commune, le lotissement les Mimosas, le lotissement le Petit Bois, le Multiservices et la Caisse des Ecoles ;
- Bail commercial SNC Baquerresse.

Séance ordinaire du 24 mai 2020 :

- Installation du Conseil Municipal et élection du Maire et des Adjoints ;
- Délégations du Conseil Municipal au Maire ;
- Lecture de la charte de l'élu local.

Séance ordinaire du 9 juin 2020 :

- Mise en place des commissions communales et des membres de la commission d'appel d'offres ;
- Fixation des modalités de versement des indemnités du Maire et des Adjoints ;
- Détermination du nombre de membres du CCAS et de la Caisse des Ecoles ;
- Election des représentants de la commune au Syndicat Départemental d'Energies du Gers ;
- Droit de préemption urbain ;
- Avenant maîtrise d'œuvre Médiathèque ;
- Modification des tableaux des emplois Commune et Caisse des Ecoles.

Séance ordinaire du 10 juillet 2020 :

- Désignation des délégués des conseils municipaux et suppléants aux élections sénatoriales ;
- Vote des taux de fiscalité 2020 ;
- Votes des budgets 2020 : Commune, Multiservices Rural, Lotissement le Petit Bois, Lotissement Les Mimosas ;
- Avenant travaux aménagement Médiathèque ;
- Avenant travaux aménagement Cité P. Sauvage ;
- Convention Commune/ CCBA.
- Utilisation espace folgarien, salle rez de jardin dans le cadre de l'accueil de loisirs ;
- Renouvellement de la certification de la gestion forestière durable des forêts ;
- Chemins Ruraux ;
- Travaux et vidange du lac communal.



Travaux l'Oustalet

Séance ordinaire du 13 octobre 2020 :

- Achat épareuse ;
- Révision de la participation employeur au contrat de prévoyance collective MNT ;
- Rénovation d'un court de tennis ;
- Projet travaux toilettes école élémentaire et plan de financement prévisionnel ;
- Plan de financement prévisionnel travaux de mise en conformité du lac ;
- Enquête publique déclassement aliénation de chemins ruraux et voies communales ;
- Règlement intérieur Médiathèque ;
- Désignation d'un correspondant défense ;
- Désignation d'un représentant à l'association des communes forestières ;
- Désignation d'un référent vie associative.

Séance ordinaire du 1^{er} décembre 2020 :

- Avenants travaux Médiathèque ;
- Avenants travaux Cité des Prunus ;
- Devis maîtrise d'œuvre travaux du lac ;
- Demande de subvention travaux chapelle Saint Aubin ;
- Demande de subvention et plan de financement prévisionnel de la remise à niveau des équipements de la cuisine scolaire ;
- Renouvellement de la convention Commune / Essor Monguilhem ;
- Répartition des frais de la procédure d'aliénation de Chemins Ruraux ;
- Modification du tableau des emplois.

Élections

du Maire



La séance est ouverte sous la présidence de Madame Patricia FEUILLET GALABERT, Maire sortant, qui après l'appel nominal a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer :

BARBE Guylaine, BIGOT Jean Jacques, DARZACQ Sandrine, DARZACQ DOAT Anne, DESJARDINS Lionel, FEUILLET GALABERT Patricia, GASPAROTTO Éric, GAÜZERE Hervé, LACAMPAGNE André, MANCIET Aline, MATHIEU Jean Marie, MENACQ Bernard, MESTRES Michèle, SAINT LANNES Claude, TREMBLEY ARMENGOL Corinne, dans leurs fonctions de conseillers municipaux.

Monsieur MENACQ Bernard ayant demandé de faire une déclaration préliminaire à l'élection du Maire, la parole lui est donnée :

« Au nom de la liste LA RÉPUBLIQUE AU HOUGA, je tiens à remercier tous les électeurs qui nous ont fait confiance en nous accordant 119 suffrages soit 21% des suffrages exprimés. Je n'oublie pas les colistiers qui m'ont accompagné et qui se sont impliqués pendant cette campagne électorale pour défendre un projet municipal alternatif.

Le 15 mars dernier, les Folgariens se sont exprimés avec près de 69 % de participation. C'est sans doute la preuve qu'ils portent un certain intérêt à la vie municipale pour ne pas dire un intérêt certain. C'est également un signe de bonne santé démocratique car dans un contexte électoral inédit, on aurait pu s'attendre à ce que les électeurs du Houga boudent les urnes, comme dans d'autres communes de France, bien au contraire ils ont tenu à l'exigence républicaine en accomplissant leur devoir civique malgré la pandémie ambiante.

C'est une équipe motivée, guidée par l'intérêt général qui s'est mise au travail autour des projets que nous avons proposés aux électeurs lors de cette campagne pour les élections municipales et communautaires. Nous essayerons de tenir notre place, certes singulière au sein de notre assemblée municipale ; nous œuvrerons autant que possible conformément à nos engagements pendant la mandature 2020-2026. »

Vive la République au Houga !

Election du Maire

Après appel à candidature, la candidature de Madame Patricia FEUILLET GALABERT a été présentée.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins :	15
Nombre de bulletins nuls :	0
Nombre de bulletins blancs :	1
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

A obtenu Madame Patricia FEUILLET GALABERT : 14 (quatorze) voix.

Madame Patricia FEUILLET GALABERT ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, a été proclamée Maire et a été immédiatement installée.

Election des Adjointes

Madame le Maire fait appel à candidature et constate qu'une liste de candidats aux fonctions d'adjoint au maire est déposée :

- GAÜZERE Hervé
- MANCIET Aline
- MATHIEU Jean Marie
- MESTRES Michèle

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de Bulletins :	15
Nombre de bulletins nuls :	1
Nombre de bulletins blancs :	0
Nombre de suffrages exprimés :	14
Majorité absolue :	8

Ont obtenu :

Liste de Monsieur Hervé GAÜZERE : 14 (quatorze) voix.

La liste de Monsieur Hervé GAÜZERE, ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés adjoints au maire et ont été immédiatement installés :

- 1^{er} adjoint : Monsieur Hervé GAÜZERE
- 2^{ème} adjoint : Madame Aline MANCIET
- 3^{ème} adjoint : Monsieur Jean Marie MATHIEU
- 4^{ème} adjoint : Madame Michèle MESTRES

Ils prennent rang dans l'ordre de cette liste.

& des Adjointes

Intervention de Madame le Maire

Avant de lever la séance, je vais prendre le temps de vous dire quelques mots.

Je tiens tout d'abord à remercier les folgariens de la confiance qu'ils ont exprimée à l'égard de la liste que je conduisais, en nous confiant par une large majorité, la responsabilité des affaires communales pour les six prochaines années.

J'ai voulu rassembler autour de moi une équipe rajeunie, composée de femmes et d'hommes qui partagent des valeurs de solidarité, d'humanisme, de tolérance, et qui déjà s'impliquaient dans la vie associative de manière très active.

Notre ambition est de construire un village attractif, solidaire, et rassemblé.

Nous devons garder à l'esprit que notre action, nos positions, doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être des folgariens et le développement de la commune.

Je veux m'adresser ici à l'équipe nouvellement élue. Je veux vous rendre hommage pour la campagne que vous avez menée, sans compter votre temps et votre énergie. Nous avons partagé beaucoup d'émotions, de joies, de complicité.

Mais, je vous l'avoue, je vous surveillais du coin de l'œil depuis quelque temps déjà. Je vous voyais dynamiques, ayant le sens du collectif, heureux de vivre et empreint de sérieux.

C'est une grande chance pour le village que vous soyez autour de la table du conseil. Vous allez dessiner le futur du Houga, loin des querelles et des vaines polémiques. C'est la recherche d'apaisement et de concorde qui guidera nos pas.

Le mandat de Maire et de conseiller municipal, c'est le mandat de la proximité, du contact, de l'action concrète, des réalisations qui se voient et qui se touchent.

La crise sanitaire que nous sommes en train de traverser montre combien notre rôle est central dans la mise en œuvre de l'action publique.

Pour preuve, l'organisation du retour des enfants à l'école. Sans une collaboration étroite entre les enseignants et les élus municipaux, rien n'aurait pu aboutir.

Je suis convaincue que le système éducatif est le ciment de la société et le principal moteur de ses progrès. L'école est et restera une priorité pendant ce mandat.

Septembre verra l'ouverture d'une quatrième classe et d'une classe inclusive au groupe scolaire Jean JAURES. C'est le fruit du travail des enseignants et la légitimation des investissements effectués ces dernières années.

La crise Covid a changé la perception que nous avons de la vie.

Nous nous sommes ouverts, avons été plus attentifs et solidaires les uns aux autres.

Aussi, il nous appartient de sélectionner l'important et de rejeter le superflu.

L'important c'est évidemment l'amitié, la fraternité.

C'est la solidarité envers nos aînés, c'est l'attention que tout un chacun leur a portée pendant cette période où ils ont été contraints à l'isolement.

Et je tiens également à saluer ici le professionnalisme du personnel de l'EHPAD et du SAAD.

L'accompagnement de nos aînés doit mobiliser toutes nos attentions et être, comme l'école, au cœur de nos réalisations.

Ce mandat qui commence, nous l'aborderons dans le pragmatisme et le volontarisme, nous avons des convictions, des projets.

Nous avons inauguré l'an passé notre nouvelle mairie, j'aime plutôt la nommer la maison commune.

C'est la recherche de commun qui soudera notre parcours.

Vive le HOUGA, vive son futur !

Commissions Communales

COMMISSION	PRESIDENTE	ADJOINT DELEGUE	MEMBRES
Travaux - Sécurité	Patricia FEUILLET GALABERT	Hervé GAÜZERE 1 ^{er} adjoint	Lionel DESJARDINS, André LACAMPAGNE, Aline MANCIET, Michèle MESTRES, Claude SAINT LANNES, Corinne TREMBLEY ARMENGOL
Plan Communal de Sauvegarde			Jean Jacques BIGOT, Lionel DESJARDINS, Eric GASPAROTTO
Communication, publications, informations municipales		Guylaine BARBE, André LACAMPAGNE, Michèle MESTRES	
Signalétique		Sandrine DARZACQ, Michèle MESTRES	
Cimetière	Aline MANCIET 2 ^{ème} adjointe	Guylaine BARBE, Jean Jacques BIGOT, Claude SAINT LANNES	
Animations		Guylaine BARBE, Lionel DESJARDINS, Michèle MESTRES	
Vie Scolaire	Jean-Marie MATHIEU 3 ^{ème} adjoint	Sandrine DARZACQ, Anne DARZACQ DOAT, Bernard MENACQ, Corinne TREMBLEY ARMENGOL	
Culture Médiathèque		Guylaine BARBE, Jean Jacques BIGOT, Hervé GAÜZERE, Aline MANCIET, Michèle MESTRES	
Vie Associative et sportive, Salles Municipales		Anne DARZACQ DOAT, Eric GASPAROTTO, Hervé GAÜZERE, Bernard MENACQ, Michèle MESTRES	
Chemins de randonnées		Anne DARZACQ DOAT, Eric GASPAROTTO, Claude SAINT LANNES, Corinne TREMBLEY ARMENGOL	
Environnement	Michèle MESTRES 4 ^{ème} adjoint	Anne DARZACQ DOAT, Lionel DESJARDINS, André LACAMPAGNE, Claude SAINT LANNES	
Espaces Verts, Fleurissement		Sandrine DARZACQ, André LACAMPAGNE	
Développement Economique		Guylaine BARBE, Eric GASPAROTTO, Bernard MENACQ, Corinne TREMBLEY ARMENGOL	

Travaux finalisés, en cours,

Travaux finalisés

Lotissement Pierre SAUVAGE, Lotissement des PRUNUS : les travaux sont enfin terminés bien que des réserves aient été faites sur l'aménagement la réalisation des trottoirs de le lotissement P SAUVAGE. Néanmoins à ce jour ces lotissements sont dotés de réseaux neufs et aux normes valorisant ainsi les habitations qui les composent.

Terrain de foot : pare ballons et abris de joueurs. L'objectif du précédent mandat est pratiquement atteint concernant la réhabilitation du Complexe sportif. Reste à changer le portail d'accès pompiers pour ce qui concerne le terrain de foot.



Lotissement Pierre Sauvage.



Lotissement les Prunus.

Travaux en cours

Médiathèque : après une interruption de deux mois en raison du confinement, les travaux ont repris leur cours normal. Le bâtiment prend forme et pourra accueillir dans quelques mois une médiathèque de proximité qui favorisera le lien social, et comprendra des espaces de lecture, de culture, d'éducation, d'insertion, de loisirs, de nouvelles technologies, d'échanges...

Ce projet d'un montant de 399 685.51 euros HT, bénéficie des subventions suivantes :

DETR : 62 570 €

REGION : 78 213 €

FONDS EUROPEENS : 80 000 €

DRAC : 11 255.20 €

Total : 232 038.20 €

Terrain de tennis : la réfection du deuxième court de tennis va commencer début 2021. Le projet ayant une portée intercommunautaire (Club de tennis Nogaro- Le Houga), la communauté de communes abonde par le biais d'un fonds de concours à hauteur de 4000 euros.

Site internet : Le site de la commune créé en 2014, est en cours de réorganisation.

L'objectif est de faciliter la communication des actualités municipales, associatives et toute autre information d'ordre général.

Le patrimoine communal bâti et non bâti fait l'objet d'un entretien régulier de la part des services techniques : tonte et débroussaillage, taille, peinture, arrosage, entretien des bâtiments....



Travaux Médiathèque.

et à venir...

Travaux à venir

Lac : la mise en conformité règlementaire suit son cours. C'est un dossier lourd, complexe qui comporte deux volets : la vidange et la mise en conformité. Pour cela il faut passer par l'étape étude d'impact environnemental qui vise à apprécier les incidences du projet d'aménagement sur le milieu naturel.

Chapelles : la toiture de la chapelle de Saint Aubin va faire l'objet d'un remaniement et d'un nettoyage, le porche de la chapelle ainsi que celui du cimetière vont être réhabilités.

Toilettes groupe scolaire : Une étude est lancée pour mettre aux normes en termes d'accessibilité et de nombre, les toilettes de l'école élémentaire

SIGNALÉTIQUE

Parmi les projets d'aménagement dans la commune, un des objectifs est de poursuivre la numérotation des maisons, hors agglomération.

Durant le premier trimestre 2021, la municipalité va œuvrer à ce que chacun puisse être desservi correctement par les différents organismes qui cherchent à les joindre.

CONCESSIONS AU CIMETIERE SAINT PIERRE

Après la fête de la Toussaint, les cimetières ont pris des couleurs.

Néanmoins, certaines concessions semblent en état d'abandon. Cet état se caractérise par divers signes extérieurs nuisant à la décence et au bon ordre du cimetière : état de délabrement, tombe envahie par des plantes parasites... Une sépulture doit être maintenue en bon état d'entretien, cela relève des obligations des descendants.

Dans le souci de veiller au bon état d'aménagement du cimetière communal, la commission « Cimetières » est en train de recenser l'ensemble des concessions afin d'identifier celles qui pourraient relever d'une procédure de reprise.

En effet selon l'article L. 2223-17 du Code général des collectivités territoriales, une concession funéraire abandonnée dans un cimetière peut faire l'objet d'une reprise. Cette longue et minutieuse procédure incombe au maire de la commune qui doit avant tout constater, selon des critères précis, l'état d'abandon de la concession. Ce régime juridique impose des obligations aux communes afin de garantir le respect dû aux défunts et les droits des familles.

Cette procédure va s'étaler sur plusieurs années et doit permettre de réaménager le site.

L'aménagement de la liaison Mairie parc Lacôme

La mairie terminée, il convient de réaliser l'aménagement côté sud en lien avec le parc Lacôme, jardin public arboré et agréable à proximité immédiate du centre bourg.

Ce jardin public abrite le monument Lacôme d'Estalenx à la mémoire du musicien Paul Lacôme d'Estalenx (1838 - 1920). Le parc a été inauguré le 28 octobre 1924.

Il est classé parmi les Monuments Naturels et les sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque depuis le 24 août 1936, par le ministre de l'éducation nationale de l'époque, Jean Zay.

Cette protection conduit à ce que tous les travaux susceptibles de modifier l'état ou l'aspect du lieu soient soumis au contrôle du Ministre de l'environnement dans le but de préserver les espaces remarquables au plan paysager.

L'aménagement global de ce site dépend de l'expertise de professionnels de la DREAL et vise à en préserver la qualité. Ce projet s'élaborera de ce fait en concertation et dans le respect des obligations liées à ce classement.



Partie restant à aménager.

Autorisations d'urbanisme

18 déclarations préalables

(Générateurs photovoltaïques ; piscines ; division foncière).

7 permis de construire.

40 certificats d'urbanisme.

Cadre de vie, sécurité & services

Marché dominical

Le jour du marché dans nos villes et nos villages est un moment nécessaire et quasiment indispensable car c'est un jour de rendez-vous gourmand et humain. Au mois de Mars, les mesures de confinement liées à la crise sanitaire ont mis un coup d'arrêt brutal à ce moment de convivialité et d'échanges.

Aussi, dès l'assouplissement des mesures sanitaires, la commission municipale en charge des animations a sollicité les commerçants qui occupaient habituellement la place des arènes le Dimanche matin. Tous ont souhaité reprendre leur activité, hormis la marchande de fruits et légumes qui avait opté pour une autre organisation, elle souhaitait la poursuivre et ne pas revenir.

Un grand merci à Alexandra Saint Lannes et Pierre Guichanné qui ont œuvré aux côtés de la municipalité pour que revive et se développe ce moment de rassemblement. Se nourrir de rencontres, c'est aussi cela qui fait le charme de nos marchés.

Le Dimanche matin est ainsi une parenthèse sympathique dans une période où les occasions de relations sociales sont restreintes. L'offre est diversifiée et de qualité : fruits et légumes, fruits secs, olives, fromage, pizza, pâtisserie, miel, vin, produits locaux, huîtres... Le Dimanche matin, cette offre vient en complément de nos commerces alimentaires : la boulangerie pâtisserie « Au Royaume des Délices », SPAR, au Pastis Gascon, La Ferme aux Cerfs.

Cultivons la convivialité, le contact direct, l'échange !



Centre d'incendie et de secours

Comme chaque année depuis 2017, nous souhaitons vous transmettre ce petit mot.

Cette année 2020 si singulière se termine de manière bien particulière. Cette pandémie de la COVID 19 nous perturbe et nous déstabilise dans nos habitudes et notre quotidien.

Pour cela nous devons faire preuve d'adaptation et de sérieux dans les mesures sanitaires préconisées.

La commune du HOUGA est siège d'un centre de secours. Avec **4 recrues** en 2020, l'effectif actuel est de 32 sapeurs-pompiers volontaires, dont deux médecins et une infirmière, qui s'investissent et s'engagent au quotidien pour vous porter secours.

Ils sont un exemple pour notre société, du fait qu'ils donnent de leur personne dans cet engagement citoyen.

Ils interviennent sur neuf communes gersoises et trois landaises et ont effectué plus de 270 interventions en 2020.

L'activité opérationnelle est de nouveau extrêmement soutenue cette année.

Ce service public très sollicité est un des seuls à répondre 24h/24h toute l'année.

En juin 2020, nous devions accueillir le congrès départemental des sapeurs-pompiers du GERS, mais malheureusement la crise sanitaire que nous subissons ne l'aura pas permis, nous espérons pouvoir réaliser cet événement en juin 2021.

Nous avons une pensée pour nos camarades disparus et ceux qui sont dans la souffrance.



L'ensemble du personnel du centre de secours du HOUGA tient à vous remercier pour votre soutien et l'accueil que vous leur faites lors de la distribution des calendriers.

Ceux et celles qui souhaitent s'engager dans l'activité de sapeur-pompier volontaire, et les jeunes à partir de 14 ans qui souhaitent intégrer la section jeune sapeur-pompier Bas-Armagnac Adour peuvent contacter le 06.70.01.05.29

**Lieutenant Hervé GAÜZERE,
chef du centre de secours du HOUGA**

Plan Communal de Sauvegarde :

Le P.C.S. est une organisation locale mise en place sous la responsabilité du Maire et dans le but de réagir efficacement lors d'un accident majeur tant climatique qu'accidentel.

Finalisé, voilà 5 ans, il est remis à jour au quotidien et devra être mis en œuvre au cours d'un exercice de sécurité civile piloté par la préfecture.

Enfance & jeunesse

Vie scolaire

Groupe scolaire « Jean JAURES »

Pour la reprise de l'école à partir du mois de Mai, il a fallu organiser les locaux afin d'accueillir les enfants désireux de retrouver leurs maîtresses et leurs camarades, grâce à l'efficacité des services techniques.

Dès la mi-Juin, pour que davantage d'élèves puissent réintégrer l'école, la mise en place du dispositif 2S2C a permis de proposer aux enfants des classes des cours préparatoire et élémentaire des activités variées en demi classe pendant que leurs camarades restaient en cours pour leurs apprentissages.

Grâce à la participation de quelques associations folgariennes, les enfants ont pu découvrir et pratiquer des activités parfois inhabituelles aussi bien culturelles que sportives. C'était également parfois une découverte pour les jeunes gens qui effectuaient un service civique et qui les accompagnaient.

Un remerciement appuyé est à nouveau adressé à tous les bénévoles qui ont ainsi permis aux enfants de partager des temps de découverte et d'apprentissage avant de partir en vacances.

Depuis la rentrée de Septembre, notre école accueille une nouvelle enseignante, ce qui porte à quatre le nombre de professeurs qui encadrent les 74 enfants de l'école élémentaire. Une unité d'enseignement externalisé composée d'une dizaine d'élèves vient compléter l'occupation des locaux. Il faut ajouter 40 enfants plus petits à l'école maternelle.

Les mois d'été ont donc vu d'importants travaux de déménagement et d'aménagement pour permettre une rentrée réussie aussi bien dans les classes qu'à la cantine. En comptant le personnel d'encadrement, c'est plus de 120 repas qui sont confectionnés chaque jour par notre cuisinier à la satisfaction de tous.

Les activités ont donc repris un cours presque normal. Tous, adultes et enfants, ont su s'adapter à la situation. Et pour clôturer le premier trimestre, la visite du Père Noël a permis de constater que, lui non plus, ne renonçait pas à sa mission.



Accueil péri et extrascolaire

Cette compétence de la communauté de communes s'exerce dans les locaux de l'école pour le temps périscolaire et dans la salle rez de jardin de l'espace folgarien le mercredi et pendant les vacances scolaires depuis le mois de mai.

En effet, les contraintes sanitaires ont accéléré l'abandon de l'accueil au chalet du lac, trop exigu et ne répondant pas aux besoins imposés par le protocole.

Aussi, le projet de construction d'un pôle enfance jeunesse se concrétise. Ce bâtiment neuf se situera en contrebas de la salle omnisports dans le prolongement du complexe sportif. Les enfants pourront ainsi utiliser les infrastructures voisines si nécessaire. Il accueillera également le Relais des Assistantes Maternelles ainsi que l'accueil jeunes.

Ce projet est subventionné par l'état, le département et la CAF à hauteur de 80%.

Les 20% restant sont financés à part égale par la communauté de communes et la commune du Houga par le biais d'un fonds de concours. La commune du Houga a également permis cette opération en vendant pour l'euro symbolique le terrain nécessaire à la réalisation du projet (3500m²). Les enfants bénéficieront ainsi d'un local moderne, adapté, répondant aux normes de sécurité et d'accessibilité.

A la rentrée, des conventions ont été établies entre la Communauté de Communes et certaines associations sportives et culturelles. Ces conventions permettent aux enfants de participer aux entraînements et animations tout en étant pris en charge par l'ALSH.

Depuis le mois de Novembre, l'accompagnement aux devoirs est proposé le lundi et le jeudi soir de 17h à 17h30 dans les locaux de l'école, encadré par un animateur et un service civique.

Mail accueil de loisirs : accueildeloisirs.lehouga@gmail.com



Action sociale

CCAS : une mobilisation de tous les instants au service des plus dépendants.

L'année 2020 a été marquée par la réorganisation du CCAS de la commune. En effet au 1^{er} Avril 2020, le CCAS prenait une nouvelle dimension dans une logique de vision globale de l'accompagnement des personnes dépendantes sur notre territoire au niveau de l'EHPAD et au niveau du SAAD sous une Direction commune. Mais cette réorganisation s'est faite de manière discrète et nous avons peu communiqué au regard de la gestion de la crise de la Covid 19 qui nous mobilise depuis le mois de Mars 2020.



C'est grâce au professionnalisme de l'ensemble des agents du SAAD et de l'EHPAD que nous avons à ce jour, su préserver les personnes que nous accompagnons. C'est grâce au pilotage des deux Directrices adjointes du SAAD et de l'EHPAD et de leurs équipes que l'ensemble des mesures sanitaires ont pu être mises en place pour assurer la sécurité des plus fragiles. Je tiens à remercier l'ensemble du personnel pour son engagement et sa ténacité dans la gestion de la crise. Au niveau de l'EHPAD malgré des règles strictes, nous avons mis en place tous les dispositifs qui nous permettaient de maintenir le lien avec les familles. Je tiens à remercier ces dernières pour la confiance qu'elles nous accordent et pour leur compréhension face à des recommandations sanitaires régulièrement changeantes. C'est ainsi, que protégés au maximum, les résidents des « Magnolias » ont pu continuer à profiter de soins et d'accompagnement adaptés, de soutien psychologique et d'animations internes pour maintenir le maximum de lien social dans ce contexte de confinement. Au niveau du SAAD, c'est aussi avec une équipe mobilisée au plus près du lieu de vie de nos aînés dépendants, que nous avons accompagné et soutenu dans les actes de la vie quotidienne l'ensemble de nos bénéficiaires et leurs familles.

C'est aussi grâce à de nombreux soutiens et une immense solidarité, que ce quotidien fut amélioré tant pour les résidents que pour le personnel. Je tiens ainsi à remercier toutes les familles et les particuliers pour leurs précieux soutiens et délicates attentions mais aussi tous les bénévoles de l'association « Magnolias Amitiés ».

Mes remerciements vont aussi au Conseil Départemental et l'Agence Régionale de Santé pour leurs soutiens techniques, logistiques et financiers ; au Crédit Agricole d'Aquitaine et Pyrénées Gascogne, Groupama et la société TERECA pour leurs soutiens financiers pour améliorer le quotidien des résidents ; sans oublier la boulangerie du Houga pour son soutien « gourmand » et régulier au plus fort de la crise pour reconforter le personnel de l'EHPAD et enfin la société PAR NATURE pour le fleurissement de l'établissement et des chambres des résidents.

Bien entendu nos priorités et celles de nos autorités de tarifications ont été tournées sur la gestion de la pandémie, et vous comprendrez que nos projets furent un peu ralentis, mais nous continuons à avancer et nous sommes plus que jamais tournés vers l'avenir. Nous poursuivons ainsi nos démarches pour une future modernisation de l'EHPAD et l'évolution de l'offre de service.

Positivement, j'espère le plus fort de la crise derrière nous mais nous savons que nous devons encore patienter un peu. Néanmoins, je sais plus que jamais, pouvoir compter sur des équipes de professionnels engagés pour assurer le meilleur accompagnement possible. **MERCI à eux !**

**Le Directeur du CCAS
Johann FRANCKE**

Distribution des colis à nos Aînés

Comme pour beaucoup d'associations et de services, 2020 aura été une année hors normes. Le coronavirus et le confinement n'ont pas permis la tenue du goûter des aînés, pour tous les 75 ans et plus de la commune, programmée habituellement pour la mi-Décembre.

Les membres du CCAS et les élus ont adopté la distribution à domicile, juste avant les fêtes de Noël. Cette année les colis ont été confectionnés avec des produits locaux. Notre choix a été de faire travailler prioritairement les commerçants et artisans du village.

Croix Rouge

La vestiboutique Croix-Rouge est ouverte depuis novembre 2015.

18 bénévoles s'activent et mènent plusieurs actions :

- vente à la vestiboutique : vaisselles, linge de maison, vêtements homme femme enfant puériculture vendus à petit prix et à tout public.
- aide alimentaire pour les personnes bénéficiaires (Croix-Rouge sur roues).
- microcrédit
- apprentissage des savoirs de base et de la langue française
- ouverture espace coiffure pour personnes bénéficiaires.
- participation financière pour certaines animations, goûters de l'EHPAD et pour nos aînés.

Toute l'équipe est à votre disposition pour tout renseignement concernant les activités de la Croix-Rouge.



Contact:

Croix-Rouge unité locale de le Houga
23 route de Mont-de-Marsan
32460 Le Houga

Téléphone : 05 62 03 08 79

Mail : ul.lehouga@croix-rouge.fr



Téléthon

Comme tous les ans, mais avec une organisation inhabituelle liée au contexte sanitaire, Dimanche 6 Décembre 2020, le foyer rural, association pivot en charge de la collecte des fonds, a coordonné les actions du TELETHON.

La générosité des Folgariens a permis de récolter 1031 € au profit de cette cause nationale.

Vie associative

Tennis

Comme pour toutes les associations folgariennes, l'année 2020 a été particulièrement calme sur les courts de tennis. Pendant de trop longs mois, les amateurs de ce sport sont restés au repos. Toutefois, les cours ont été assurés quand il était possible de les proposer. Et pour la rentrée de Septembre il y a eu même une petite augmentation du nombre des jeunes pratiquants le mercredi après-midi. Les joueurs plus anciens ont pu pratiquer le samedi et surtout le dimanche matin pendant tout l'été et le début d'automne.

Cependant, ils ont montré aussi que la raquette n'était pas le seul outil qu'il savait manier : la réalisation d'un mur de soutien en contrebas des courts de tennis a été réalisé lors des samedis de juillet. Ce mur était devenu indispensable pour pouvoir réhabiliter les deux courts. L'un d'eux a d'ailleurs été rénové fin juillet. L'autre sera complètement refait au printemps 2021.

Dès les beaux jours de l'année 2021, nous espérons pouvoir ainsi pratiquer notre sport favori dans des conditions optimales.



Travaux tennis



La section cycliste en roue libre.

La pratique du sport cycliste est toujours possible, même en temps de Covid. Nous l'avons testé tout au long de cette année 2020 si particulière. Le propre d'une association, c'est de « s'adapter ». On nous met des règles qui changent tous les mois, qu'à cela ne tienne. En période de confinement, on enlève les roues, on met le cadre sur un support et on fait du vélo d'appartement, 50 kms devant la télé au chaud. On nous déconfiner, mais sans pouvoir se retrouver et pas plus de 1 km : On reprend le vélo façon solo, en tournant 50 fois autour du pâté de maison. Il semblerait d'ailleurs que l'un d'entre nous tourne toujours autour de la mairie : si vous le voyez, dites-lui que la limite des 1km a été levée. On nous donne un peu plus d'espace : 20 kms : on joue avec le GPS et le compteur, qui du coup trouvent toute leur utilité. Mais bien sûr, il manque quelque chose. Rouler ensemble, refaire le monde, se tester, se challenger, rigoler et ripailler. Cela n'a pas été possible en 2020. Rien n'a été possible : pas de sorties organisées, pas de course pour les Fêtes, pas de rencontres. Peu importe, nous sortirons et ripaillerons 2 fois plus en 2021. Alors surtout continuez à vous entraîner, continuez à faire du sport, la Covid a horreur des sportifs. Vivement 2021 qu'on se retrouve. En attendant, prenez soin de vous.

La Section Cyclotourisme.



Génération mouvement

Le vendredi de 14h30 à 18h, venez à la salle des associations au rez de jardin de l'espace folgarien, participer à des jeux de société ou simplement vous détendre dans la convivialité. Toute nouvelle proposition est étudiée.

Le lundi de 14h à 15h : gymnastique adaptée animée par Siel Bleu.

Une pédicure est à votre disposition le lundi matin tous les deux mois sur inscription.

Une ou deux sorties d'une journée sont proposées aux adhérents.

La fédération départementale des clubs « Génération Mouvement » organise des séjours dans différentes régions et des voyages d'une semaine à l'étranger à des prix préférentiels.

Tous les mois un concours de belote inscrit au calendrier du Bas Armagnac a lieu en soirée.

L'assemblée générale (fin Février, début Mars) se termine par un repas festif.

Renseignements et inscriptions auprès de Pierrette CHARRIER : 05 62 08 92 28.



Le PianO du Lac

Le 6 Août, de nombreux folgariens et habitants des villages voisins ont pu profiter d'une soirée d'une douceur exceptionnelle pour se retrouver autour du lac afin d'apprécier une récréation musicale de grande qualité. Le PianO du lac a ainsi réjoui un public venu partager un moment de convivialité et de poésie.

Les six artistes présents sur l'embarcation, sur terre et dans l'eau ont emporté les spectateurs dans leur rêverie harmonieuse accompagnés de la douce lumière du soleil couchant qui se reflétait sur les eaux calmes du lac.

En cette occasion, particulièrement rare cette année, et malgré les difficultés d'organisation, les associations du Houga, sous la houlette du comité des fêtes, tous âges confondus, avaient tenu à prolonger la soirée en confectionnant un repas amical apprécié par de nombreux convives.

Que toutes et tous soient remerciés pour leur investissement et leur collaboration à cette soirée inoubliable.



Les amis des Orgues du HOUGA

La pastorale de Beethoven, jouée au HOUGA le 12 Janvier 2020, a remporté un grand triomphe... Mais ce fut le premier et dernier concert organisé cette année par l'association des Amis des Orgues du HOUGA.

Suite à la crise sanitaire provoquée par le virus Covid19, la représentation en Mai du trio Aquilon a dû être décommandée, ainsi que le quatuor à cordes de Jean Michel Denis, prévu en Juillet. De même le 12^{ème} concert du Nouvel An programmé au HOUGA pour le 17 Janvier 2021 vient d'être annulé au grand désespoir de l'équipe organisatrice.



Quant aux perspectives futures, elles restent très aléatoires. Un concert du trio Eu Fiona (orgue, trompette et chant) à l'église Saint Pierre en Mai 2021 et un autre consacré à la Musique de Chambre à la chapelle de Toujun en Juillet sont suspendus à l'évolution de la situation sanitaire.

Seul effet, disons positif, aux confinements successifs... C'est d'avoir incité des musiciens amateurs à exhumier leur instrument pour « se faire les doigts » et lutter ainsi contre la morosité ambiante. Assisterons-nous, à la fin de la crise, à une renaissance de L'Ensemble Instrumental du HOUGA qui, dans les années 1982 à 1995, dispensa beaucoup de Vivaldi dans les communes des Landes et du Gers ???



Bâtiment culturel en cours de restauration.



Source MDP

Bibliothèque

2020 : Maintien du cap.

La conférence sur les migrants dans le Gers par M^{me} Polya Somagi en Janvier a été très appréciée, l'année commençait bien. Depuis le mois de Mars, les activités de la bibliothèque ont continué sous d'autres formes. Les courriels d'échanges culturels « Et si on s'écrivait » puis le « drive » ont remplacé momentanément l'accueil du public. Des sorties nature-patrimoine, lectures-jeux (dispositif 2S2C) et des séances d'histoires lues au Centre de Loisirs ont permis de retrouver les enfants. Le concert organisé par la Médiathèque départementale pour Dire et Lire à l'air à St Aubin (photo) a rassemblé 75 personnes surprises et ravies de la qualité de la prestation. Après une modeste contribution au Téléthon et en attendant de recevoir le RAM, les classes des écoles, l'ALAE et de retourner à l'EHPAD, un soin particulier est apporté aux collections par le tri de livres et des commandes de nouveautés.

Contacts : 09 61 66 70 83 ou bibliotheque.lehouga@orange.fr

Site web : <https://www.mediagers.fr/mediatheques/nord-ouest/bm-de-le-houga>

Profil facebook bibliothèque LE Houga

Ouverture : mercredi et samedi 10 h - 12 h 30 et mercredi 14 h - 18h

2021 : Terre en vue !

Un retour à une vie normale tant attendu de tous et le transfert des locaux dans le bâtiment culturel en cours de restauration « l'Oustalet » apporteront des changements et une nouvelle dynamique pour la médiathèque. De nombreuses initiatives sont prévues autour de l'espace bibliothèque : plus d'heures d'ouverture, projet de club de lecture, d'un atelier d'Histoire, d'échanges de savoirs avec cuisine, informatique, jardinage, encres tinctoriales... Expositions, jeux de société, jeux vidéo, escape games, cours de langues. Les idées ne manquent pas et pourront s'enrichir de bien d'autres suggestions.

PATCHWORK

Folgaquilt est né il y a 33 ans. Nous étions une poignée, nous sommes une trentaine. Quelle évolution ! Plusieurs personnes à tour de rôle ont été les piliers de notre passion. Elles ont su par leur contact facile, positif et par leur enthousiasme faire développer le sens du beau.

Notre association n'est pas repliée sur elle-même, mais au contraire très ouverte vers les autres clubs de la région. Mais voilà 2020 est passé par là, plus de rencontre, plus d'exposition, plus de journée de l'amitié et surtout beaucoup moins de lien entre les quilleuses pour partager des moments conviviaux. Heureusement, tout le monde travaille dans son coin et espérons que 2021 nous permettra de découvrir les belles œuvres cachées dans nos demeures, faites pendant ce long confinement.



Peña lou Beroy

La Peña Lou Béro, s'attache aux valeurs culturelles et traditionnelles de notre territoire. Nous développons chaque année un programme de plus en plus enrichissant, de par la diversification des multiples manifestations organisées.

La saison débuta par la Troisième édition du concours de chiens d'arrêts sur gibier non tirés qui fut encore un succès. Plus de 120 perdreaux financés par la Peña Lou Béro, ont été lâchés gratuitement sur le territoire de l'ACCA de Hontanx.

Nous avons également prévu d'organiser le deuxième Trail (course à pied en nature) sur la commune de Le Houga, où plus de 124 coureurs ont pris le départ l'année d'avant. Les coureurs avaient pu apprécier les magnifiques faces cachées et publiques de notre village, avec notamment l'emblématique lac du Houga. Malheureusement le COVID 19 frappa le monde entier, obligeant notre cher pays à rester confiné.

Les fêtes Patronales du mois de Juin, annulées suite à la pandémie, nous ont obligés à en faire de même. Le Concert du groupe Sangria Gratuite qui devait se dérouler dans les arènes le vendredi soir, ainsi que le



traditionnel concours de cocarde du Dimanche midi ont été reportés l'année d'après. Cela n'est que partie remise. On vous donne rendez-vous en 2021.

Enfin, nous pouvons nous satisfaire d'avoir terminé l'année par la fête d'automne de la Peña Lou Béro. Elle se déroule dans un cadre atypique au quartier de la Béroje. Des arènes construites en pin et en chêne au milieu d'un bois, ont poussé tel un cèpe un jour d'automne. Tauromachie Landaise et Espagnole, n'ont pas pu s'exprimer comme ils le désiraient, à cause des intempéries. Mais malgré cela, les convives réunis ce jour-là, ont partagé un agréable moment convivial autour d'un bon repas.

Véhiculant les valeurs de notre terroir, nous mettons en avant les produits fermiers locaux, saluant ainsi le travail passionnel et qualitatif de nos voisins paysans.

Le président Romain TRUCHAT

Peña la suerte

PEÑA LA SUERTE : une année blanche.

L'épidémie et les 2 confinements ont mis à terre le programme élaboré pour l'année 2020 par la Peña la Suerte. Toutes les activités prévues ont été annulées et notamment les deux voyages prévus pour Granada et Navacarnero. Chacun le sait, l'organisation des voyages c'est l'axe fort des activités de l'association et nos sorties font toujours le plein. C'est la raison pour laquelle nous avons reporté ces 2 programmes sur 2021 : Granada du Dimanche 29 mai au Samedi 5 juin 2021 (voyage déjà complet !) et Navacarnero (Madrid) date à déterminer en Septembre 2021 (le listing de pré inscriptions est déjà bien garni).

En fonction des autorisations administratives nous prévoyons d'organiser notre assemblée générale annuelle, agrémentée d'une soirée festive, en Mars 2021. Ce sera le moment de relancer la Peña la Suerte et de réveiller les socios engourdis par le confinement. Les adhésions 2021



à la Peña la Suerte seront encaissées à partir du 1^{er} Mars 2021. Notre traditionnelle tienta devrait se dérouler le week-end du 18 Avril 2021. Là aussi nous attendons les décisions officielles pour confirmer.

Enfin nous espérons pouvoir accueillir nos adhérents et amis autour de la Casa la Suerte, notre maison, les 25, 26, 27 et 28 Juin 2021, comme nous le faisons chaque année. Un week-end qui nous a beaucoup manqué en 2020 ! Vivement les jours meilleurs !

**Michel Manciet et Philippe Zamprogna
Co-présidents de la Peña la Suerte.**

Club Taurin

L'année 2020 a été très particulière avec l'épidémie de coronavirus. Nous avons dû être confinés pour éviter la propagation du virus.

De ce fait, toutes les manifestations ont été annulées et nos fêtes patronales de la St Pierre n'ont pu avoir lieu.

Cependant, nous avons pu organiser une course le samedi

20 septembre avec la ganadéria DAL, en respectant les gestes barrières et la distanciation. Le public était au rendez-vous et ce fût un réel plaisir de se retrouver sur les gradins.

Les hommes de la cuadrilla nous ont régales par leurs écarts et leurs sauts devant de belles coursières, et notamment SOLTERA « Corne d'or », amenées par Michel AGRUNA.

Histoire & mémoire

Un peu d'histoire...

Sous l'ancien régime, Le Houga était une bastide fortifiée du Bas Armagnac stratégiquement importante sur la route de Nogaro à Mont de Marsan. La partie haute de la ville était ceinturée par des remparts et entourée de fossés. L'accès se faisait par deux portes avec pont levés : l'une à l'Est au niveau de l'église actuelle et l'autre au niveau de la Mairie. Les remparts furent démolis en 1627 sur ordre de Richelieu.

Ce n'était pas un château fort au sens strict du terme mais une ville fortifiée. Depuis des temps immémoriaux, il n'y avait pas de seigneur au Houga, mais une communauté urbaine qui se choisissait, avec l'accord du Comte d'Armagnac, des administrateurs civils, les consuls, tandis que le gouverneur militaire de la place et le lieutenant étaient nommés par le suzerain.

Ville juridiction, elle avait une compétence étendue sur les paroisses environnantes. Le Houga comprenait un tribunal civil, criminel et politique, un greffe et des organes de procédure tels que procureurs, avocats ou praticiens et sergents, un bureau des fermes du Roi et un bureau de la foaine. Des médecins, des chirurgiens, des notaires et de nombreux artisans (charpentier, charrons tisserands, tailleurs vigneron, tonneliers, forgerons, barbiers) exerçaient en ville et dans la campagne. Située à proximité du Marsan, du Gabardan et de l'accès à l'Adour, les foires et des marchés réglementés se déroulaient sur la place et sous les arcades.

Enfin le Houga avait une réputation de réunir une certaine élite sociale régionale « Ces Messieurs du Houga » (comme ils étaient appelés avec déférence et respect) constituée par des nobles ou bourgeois vivant noblement, des propriétaires terriens, soit une vingtaine de familles qui tenait le haut du pavé avec plus moins de bonheur.

En 1555 Jeanne d'Albret (La mère du futur Henri IV) décide de faire du calvinisme la religion officielle de ses états. Cette montée du protestantisme inquiète les catholiques qui organisent la résistance. Des incursions militaires ont lieu notamment en Armagnac pour ramener au catholicisme les populations réformées.

L'église SAINT PIERRE est consacrée au culte protestant dès 1542, ce qui est précoce dans le développement de la Réforme en France et qui laisse penser à une forte volonté de la population locale. Elle ne sera rétablie au catholicisme qu'en 1709, les catholiques devant se contenter jusque-là de la chapelle de Mau.

Tout au long des 17 et 18^e siècles les protestants subiront des persécutions afin de les faire revenir à la religion catholique. Elles consisteront souvent par le logement des Dragons (des militaires) qui chercheront par tous les moyens à obtenir l'abjuration. Le bannissement et la spoliation des biens étaient courants.



La famille Destremau, dont les origines anciennes remontent au moyen âge, s'est particulièrement illustrée à cette époque et a donné au Houga, des consuls, des notaires, des médecins. A ce jour il ne reste pas de descendant direct de cette famille au Houga. Les noms de leurs anciennes propriétés existent toujours sur notre commune comme : La Tastère, Capdepouy, la Broquère, Cassoua, Lannegrasse etc...

Jean Destremau de la Broquère (1640-1696) issu d'une famille d'hommes de loi et d'officier acquise depuis plusieurs générations aux idées de la réforme. Il sera Pasteur à Bellocq en Béarn, soumis aux terribles dragonnades, il émigrera à Amsterdam. Ses biens et ses terres seront confisquées par le pouvoir royal, elles étaient situées à la Broquère (emplacement de l'actuel château de la Béroge).

Antoine Destremau (1636-1685). Il suivit une formation médicale avant de se rendre aux Indes Orientales. Il était le médecin privé et conseiller du sultan de Golconde Abdoul Hasan. Il devint un agent diplomatique d'une grande importance en aidant à l'implantation de Compagnie Royale des Indes sur les côtes de Coromandel. Antoine Destremau faisait aussi du commerce de pierres précieuses. A sa mort, il légua aux « pauvres du Houga » 3000 Livres or, somme qui n'arrivera jamais à sa destination.

Jean I Destremau Sieur de la Tastère habitait Saint Aubin, Jean II Destremau (1699-1774) son fils ira s'établir à Paris comme maître chirurgien au début du 18^e siècle.

Les générations suivantes donneront à La France des militaires, des hommes de loi, de hauts fonctionnaires, des sportifs de haut niveau. A ce jour, Sébastien Destremau est engagé dans la course en solitaire autour de monde : Le Vendée globe challenge 2020.

C.SAINT LANNES d'après sources du livre « Destremau 1502-2002 « Horizons et feux d'Armagnac et d'ailleurs » G & F Destremau.

Commémorations

8 mai - 11 novembre 2020

Les cérémonies commémoratives du 8 Mai et du 11 Novembre, confinement oblige, se sont déroulées au HOUGA en comité restreint.

Conformément aux recommandations Préfectorales le nombre des participants était limité.

L'absence des enfants, très présents habituellement, accompagnés de leurs enseignants, et de leurs aînés anciens combattants, autour du Monument aux Morts a laissé aux participants et acteurs de cette cérémonie une impression étrange.

La présence d'un bouquet déposé par un enfant sur le monument aux morts avant la cérémonie du 8 Mai les a confortés dans la certitude que le travail de transmission est une nécessité absolue. « Un peuple qui oublie son passé se condamne à le revivre ».

Après la lecture du discours du Président de la République, le dépôt des gerbes de l'association des Anciens Combattants et de la Mairie, l'appel des morts et la minute de silence, la Marseillaise a retenti, chantée par les cinq personnes présentes.

6 août

La cérémonie du 6 Août 2020 s'est déroulée elle aussi dans le respect des règles sanitaires.

Discours de Madame le Maire

Nous sommes ici pour décrire de manière factuelle la journée du 6 août 44, éliminer les perceptions et les jugements et participer à ce devoir d'histoire destiné à éviter la reproduction de tragédies telles que fut la période de la deuxième guerre mondiale.

Le respect des contraintes sanitaires ne doit pas empêcher le respect dû aux morts. C'est pour cette raison que nous avons tenu aujourd'hui, 6 août 2020, à commémorer les événements traumatiques qui ont eu lieu ici il y a 76 ans. La cérémonie de ce jour se déroulera ainsi en deux temps, le rappel des faits, ici au HOUGA, avec le dépôt d'un bouquet au pied du premier pupitre du parcours de mémoire, et l'hommage aux morts au bois de Bascaules.

Ne jamais oublier, c'est le sens du chemin de mémoire qui commence ici, face à l'hôtel LAFONTAN.

Ne jamais oublier, c'est faire vivre ce chemin de mémoire pour que le combat de trois hommes, morts dans une clairière du bois de BASCAULES, ne soit pas vain.

Le souvenir de cette journée appartient à chacun, son histoire appartient à tous et c'est cela qui doit être transmis.

En ce mois d'Août 1944, les nazis n'ont plus rien à perdre. Si dans la mémoire collective le massacre d'Oradour sur Glane occupe une place prépondérante, on ne peut occulter l'importance de la sauvagerie d'assassinats collectifs qui endeuillèrent chaque coin de notre pays qui sentait la libération proche.



Cérémonie du 8 mai 2020.



Cérémonie du 8 mai 2020.

Ce dimanche 6 août, Henri THIEBAUD ex chef de service du ravitaillement à la Mairie de Mt de MARSAN, a rendez vous à l'hôtel LAFONTAN au HOUGA avec Mme PEGUY qui l'avait remplacé dans son emploi. Cette dernière lui apporte des cartes d'alimentation.

Ce jour-là, au petit matin, Le HOUGA est envahi par un détachement de soldats allemands. L'hôtel est perquisitionné, M^{lle} LAFONTAN, M^{me} PEGGY, le couple KOLN, M^r STOPLER, le garagiste Jean LABORDE, M^r BROCCAS, M^r COMBEL sont arrêtés. L'hôtel est pillé, tout est emporté et le bâtiment détruit à l'explosif.

Les personnes arrêtées sont transférées à Mt de MARSAN puis au fort du Hâ, d'où elles sont libérées le 28 août, les nazis n'ayant pas eu le temps de les déporter.

Henri THIEBAUD sera conduit dans le bois de Bascaules par les soldats nazis. Il y sera fusillé, à l'âge de 43 ans, avec Pierre FARINES, âgé de 22 ans, capturé par les allemands alors qu'il était en mission de ravitaillement de deux camarades qui montaient la garde, et Jean LABASTIE, âgé de 32 ans, arrêté par un barrage allemand alors qu'il allait prévenir Henri THIEBAUD à l'hôtel LAFONTAN.

Comme chaque année, nous leur rendons hommage tout à l'heure, à l'endroit même où ils ont été exécutés.

La liberté, l'égalité, la fraternité sont des biens fragiles que nous devons cultiver et faire fructifier au quotidien. C'est un combat de chaque instant.

Les périodes de crise révèlent les multiples facettes de la nature humaine, il est bon d'en valoriser les plus étincelantes.

L'esprit de fraternité doit être toujours là, celui qui fait que nous nous unissons lorsque nous nous sentons menacés.

Troisième pilier de la devise républicaine, la fraternité n'est pas un droit qui se revendique ou se réclame comme la liberté et l'égalité. Elle est un esprit, une force qui déplace les frontières entre les hommes. Elle rassemble plusieurs « moi » pour faire un « nous ».

C'est le sens des démarches commémoratives, et c'est pour cette raison que nous nous retrouvons ici chaque 6 Août. Dans la clairière du bois de Bascaules, Henri THIEBAUD, Jean LABASTIE et Pierre FARINES nous ont donné leur jeunesse pour que nous puissions vivre en paix. Faites que jamais ne revienne le temps du sang et de la haine a écrit et chanté Barbara.

N'oublions pas pourquoi Henri THIEBAUD, Jean LABASTIE et Pierre FARINES se sont battus et pourquoi ils sont morts. Ils sont morts avant d'avoir vu la libération de notre pays et la restauration de la République. C'était le cœur de leur engagement leur cause noble, commune.

La liberté, c'est le droit, l'égalité, c'est le fait, la fraternité, c'est le devoir. Tout l'homme est là...a écrit Victor Hugo.



Obsèques de l'Abbé DUFFAU Hommage de Madame le Maire



C'est avec beaucoup d'émotion que je prends la parole aujourd'hui, en tant que Maire, mais aussi en tant que voisine de Monsieur l'Abbé Gérard DUFFAU.

En ce temps-là dans les communes, il y avait le maire, le curé et l'instituteur. Chacun dans son domaine de compétence veillait sur l'équilibre nécessaire au bien vivre ensemble. Il est des sentinelles qui nous guident au carrefour de nos vies a écrit Patrick Modiano.

Monsieur le curé a ainsi veillé sur nous pendant plusieurs décennies. Doté d'une autorité naturelle et d'un caractère bien trempé, il a laissé une empreinte forte sur le village. Notre présence ici, si nombreuse, en donne la mesure.

Enraciné dans cette terre gasconne, il était un fervent défenseur de la course landaise dont il était par ailleurs l'Aumonier. Nous gardons dans nos cœurs ce beau dimanche d'été ensoleillé où il avait célébré l'office dans nos arènes rénovées.

Enraciné au HOUGA aussi, puisqu'il avait, après moult discussions, réussi à acheter le presbytère à la commune car c'était là qu'il voulait finir ses jours. La vie en a décidé autrement, et c'est à l'EHPAD de Cazaubon, entouré des siens, qu'il s'est éteint à l'aube de ses 100 ans.

Monsieur le curé, nous n'oublierons pas votre petite silhouette toute en rondeur et votre démarche énergique lorsque vous descendiez à l'église, le missel serré contre vous.

Nous n'oublierons pas vos propos francs et directs. Une fois dépassée l'extrême franchise de votre caractère, on trouvait en vous la générosité et le dévouement auxquels on ne pouvait rester insensible. L'heure venue de prendre un peu de retrait, vous êtes resté attentif aux personnes en trouvant les mots justes, en prodiguant les bons conseils avec un côté parfois austère et toujours sincère.

Vous étiez un homme de contrastes, tolérant et intransigeant, à l'écoute et autoritaire, c'est cela qui faisait de vous une personne profondément humaine.

Le HOUGA a vu disparaître petit à petit ses aînés, vous faites partie de cette génération qui a intensément marqué notre village par sa longévité et par vos personnalités.

Chacun d'entre nous porte en lui un moment de votre vie mêlée à la sienne, vous nous avez tous accompagné dans nos joies et nos peines. Vous laissez vos proches et vos amis folgariens attristés mais vous nous offrez en héritage un message d'humanisme, un goût de la vie, qui resteront comme un réconfort pour l'avenir.



Photo C.Vidal

Monsieur le curé, au nom de tous les folgariens, je vous remercie de nous avoir guidés sur le chemin du partage, du respect de l'autre et de ses différences.

JOIES ET PEINES À L'ÉTAT-CIVIL.



 2 mariages
1 P.A.C.S.

 8 naissances

 23 décès

Sictom ouest – Syndicat Mixte de collecte des déchets du secteur ouest du département.

Historiquement confiées aux communes puis aux intercommunalités, la gestion des déchets a connu 10 années de réformes territoriales. Aujourd'hui la région porte la compétence « planification de la prévention et de la gestion des déchets ». Un nouveau plan à l'horizon 2031, adopté en novembre 2019, fixe les orientations en fonction des attentes nationales et européennes, ces orientations visent à réduire le stockage des déchets au profit de leur valorisation.

Le contexte réglementaire hiérarchise les modes de traitement en donnant priorité à la prévention des déchets, l'enfouissement sera à l'avenir très pénalisé. Il s'agit d'une accélération réglementaire depuis la recommandation R437 avec pour objectif de tendre vers « zéro déchets ».

Cette recommandation R437 « collecte des déchets » date de 2008. Elle concerne spécifiquement la santé et la sécurité au travail des agents.

Elle porte sur un certain nombre de points notamment l'interdiction de la collecte bilatérale et la stricte limitation des marches arrière, la mécanisation de la collecte (interdiction des sacs, caissettes, vrac et cartons, ...), la législation sur le matériel (lève conteneur...), le contrôle des dispositifs de sécurité. Il s'agit d'appliquer sur le terrain les principes de prévention.

Le bon service à l'utilisateur est aussi celui qui respecte d'abord la santé et la sécurité des hommes au travail. La sécurité est la première qualité du service public.

Ainsi, les objectifs de réduction à la source et de tri des déchets sont fixés aux collectivités compétentes par le Grenelle de l'Environnement et les plans nationaux de prévention et de gestion des déchets. Chaque usager est encouragé à modifier son comportement pour limiter sa production de déchets, en modifiant ses habitudes de consommation, en accroissant son geste de tri et en diminuant ses ordures ménagères résiduelles.



Les brèves du SICTOM Ouest

sictomouest.blogspot.com

Le CARTON au bon endroit

Les cartons se recyclent mais encore faut-il les déposer au bon endroit. Une différence à faire entre suremballage et cartonnette d'emballage qui permet de ne pas saturer les bacs jaunes.

DECHETTERIE = Cartons

Les cartons de suremballage
Les cartons marron
Les cartons encombrants



BAC JAUNE = Cartonnettes

Les cartonnettes
Les cartons de pizza
Les boîtes à chaussures



POTS ET BARQUETTES au tri

Dans votre conteneur jaune, tous les emballages se recyclent. Les pots et barquettes font partie de cette grande famille des emballages recyclables.



A retenir

- Le verre se recycle à l'infini. Portez-le dans les colonnes à verre.

- Les masques se jettent dans la poubelle noire.

Votre geste de tri est un grand geste! Merci!

d'autres infos sur sictomouest.blogspot.com

sictom.ouest@wanadoo.fr

05.62.08.93.84



Plus de tri,
moins de déchets

INFOS DU SICTOM OUEST

NOV- DEC 2020

On dit que le tri, c'est compliqué! **FAUX**

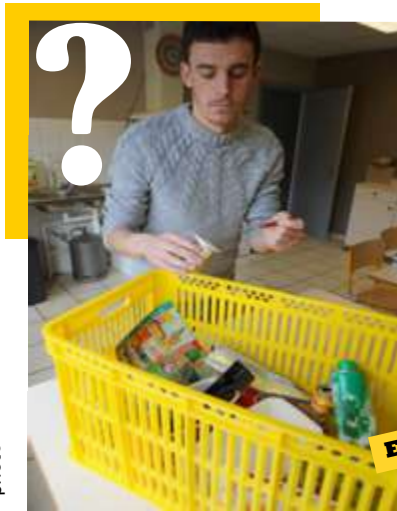


photo sictom

E=MC2. OK! Ça, c'est compliqué. Mais faire le tri? Suivez simplement ces 3 étapes et le tri vous paraîtra simple comme un jeu d'enfant!

Etape 1 Je me pose la question: "Mon déchet est-il un emballage?"

Si vous répondez **oui**, c'est **au tri!** Ça y est, vous savez trier! Barquette de viande? Est-ce qu'elle emballé un produit? **OUI!** Donc au tri!



Etape 2 Mon emballage est constitué de plusieurs matériaux?

Je les sépare bien avant de les mettre au tri.
Dans une boîte de céréales, je dépose séparément la poche plastique et le carton



Etape 3 N'imbriguez pas les emballages entre eux et ne les enfermez pas dans des sacs en plastique:

les emballages doivent être déposés en vrac dans les bacs afin de ne pas gêner la séparation entre les matériaux dans les centres de tri. Et voilà, c'est qui les champions du tri, maintenant?

Pas d'équipement pour trier? En ville, demandez votre caissette à la déchetterie, à la campagne, demandez vos sacs de pré-collecte à la mairie.

Un doute, une question? sictomouest.blogspot.com

Le tri vous dit merci!

C'est vous, les premiers acteurs du recyclage. Sans votre geste de tri, tout ce qui suit ne pourrait pas exister. Découvrez la boucle du recyclage!



Jeter bien, c'est mieux!



05.62.08.93.84
sictomouest@blogspot.com

Rejoignez-nous!

Inscrivez-vous à la newsletter mensuelle du SICTOM par mail sictom.ouest@wanadoo.fr

Syndicat du Moyen Adour Landais

Le SIMAL a été créé en 1960 par les communes riveraines de l'Adour. En 2014, ce syndicat a étendu son périmètre au bassin versant des affluents de l'Adour. De ce fait les collectivités non-adhérentes mais situées sur le bassin versant ont été sollicitées c'est ainsi que le 4 octobre 2017, Le HOUGA a intégré le périmètre.



Entretien des cours d'eau

Qui ? Quoi ? Quand ? Comment ?

A l'attention des élus et propriétaires riverains

Qui ?

Le devoir du propriétaire riverain

Sur un cours d'eau non domanial, le propriétaire riverain est propriétaire jusqu'à la moitié du lit. Il a le devoir d'entretenir régulièrement le cours d'eau pour garantir le bon écoulement des eaux.

Article L.215.14 du Code de l'Environnement

Quoi ?

Quelles sont les compétences du SIMAL ?

- Entretien des cours d'eaux et milieux aquatiques
- Gestion de la végétation et plantations
- Lutte contre l'instabilité des berges
- Enlèvement d'embâcles
- Accompagnement et amélioration de la dynamique fluviale
- Restauration d'habitats piscicoles

Qu'est-ce qu'un enjeu d'intérêt général et/ou de sécurité publique ?

C'est un ouvrage, un lieu utilisé ou fréquenté par l'ensemble de la population dont il est nécessaire d'assurer la sécurité.

Par exemple : une route, un bâtiment public, un pont...

⚠ Toute intervention portée par le SIMAL, les propriétaires, ou les collectivités doit être réalisée conformément à la Loi sur l'eau.

⚠ Dans ces cas de figure le SIMAL se tient à disposition des propriétaires ou collectivités pour un accompagnement technique et réglementaire.



Comment ?

S'agit-il d'un cours d'eau ou d'un fossé ?

Avant toute intervention il est nécessaire d'identifier le type d'écoulement sur lequel sont envisagés les travaux car la réglementation n'est pas la même.

A consulter en ligne : http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/140/CARTO_COURS_EAU_LANDES.map

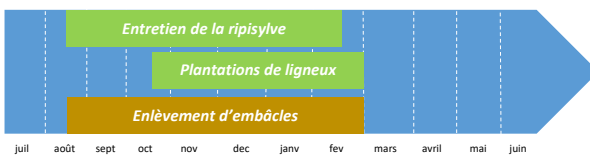
Précautions

Chaque cas est une particularité, n'hésitez pas à vous rapprocher des agents du syndicat ou de la DDTM pour des conseils techniques et/ou réglementaires.



⊖ Interdit
⚠ Soumis à autorisation
✗ Ne pas faire
✓ Bonne action

Quand ?



Contacts

Syndicat du moyen Adour Landais :

Tel : 05.58.46.18.70

@ : contact@simal40.fr

www.syndicatmoyenadourlandais.com

DDTM des Landes – Service police de l'Eau :

Tel : 05.58.51.30.42

@ : ddtm-spema@landes.gouv.fr

Infos Pratiques

Horaires d'ouverture de la Mairie

du lundi au vendredi
de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 14 heures à 17 heures

Fermeture au public le jeudi après-midi

Tél. 05 62 08 90 57
Mail : le-houga@wanadoo.fr
Site : lehouga.fr

CCAS :

du lundi au vendredi
de 8 heures 30 à 12 heures 30
et de 14 heures à 17 heures

Tél. 05 82 83 71 43

ALAE- ALSH :

Mail : accueildeloisirs.lehouga@gmail.com

Service des eaux

SETA. Tel : 05 62 09 60 47.
courriel : secretariat@seta32.fr

